

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2017-2018-2019

AVIS PUBLIC est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour les exercices financiers 2017-2018-2019, a été déposé au bureau du trésorier par l'évaluateur municipal, le 31 octobre 2016.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce rôle au Service de l'évaluation, au 1^{er} étage de l'hôtel de Ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, ou au bureau de l'évaluateur municipal, Évimbéc ltée, situé au 51, rue Nicholson, Salaberry-de-Valleyfield, au 450 371-8001, durant les heures normales de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

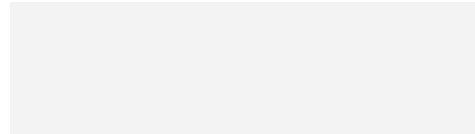
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2017;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield
Service de l'évaluation et de la facturation
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent exigible en vertu du *Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 4 novembre 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier